CHARTE D'UTILISATION DE LA PAGE FACEBOOK

La page Facebook officielle de la Mairie de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or a pour objectif d'informer les citoyens sur les services publics de la commune, les événements culturels, sportifs et plus généralement sur la vie locale. Vous pouvez participer en cliquant sur 👍 J'aime ou sur des emojis sous une publication, en la partageant ou en écrivant un commentaire.

Afin que le dialogue ait lieu de manière courtoise, satisfaisante et constructive, nous avons fixé des règles de modération. En adhérant à cette page, vous vous engagez à les respecter.

MODÉRATION

Le directeur de publication de la page officielle Mairie de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or est l'élue en charge de la Communication. La page est administrée, animée et modérée par le cabinet du Maire et le service communication de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or. Ils veillent à l'impartialité des contenus publiés, à la qualité des débats et au respect mutuel.

Vous êtes invités à vous exprimer librement dans le respect des opinions et des droits de chacun. Si les critiques et expressions de désaccords divers ont toute leur place dans les débats, les modérateurs peuvent être amenés à masquer ou supprimer toutes contributions, invectives, prises à partie, propos illicites ou contraires aux lois et usages mentionnés ci-dessous.

RESPECT DES LOIS

Il est de votre responsabilité de veiller à ce que vos contributions soient conformes aux lois de la République française qui interdisent notamment :

- « tout message à caractère violent, diffamatoire, injurieux, illicite, obscène, pornographique, pédophile, xénophobe ; à caractère politique ou incitant à la violence, au suicide, au révisionnisme, à l'antisémitisme, incitant à la discrimination ou à la haine. Sont également interdits : le prosélytisme religieux ou les attaques envers une religion, les propos racistes. Les commentaires dont le contenu serait contraire aux droits d'auteur ou droits voisins, au droit applicable aux bases de données, au droit des marques, au droit au respect de la vie privée ou toute publication qui enfreindrait toute autre disposition législative ou réglementaire en vigueur seront également supprimés ;
- tout message qui porterait atteinte à l'image ou à la réputation d'une personne physique ou morale ou d'une marque ;
- tout message qui porterait atteinte aux droits des tiers et aux droits de la personnalité. À ce titre, sont interdites, sans que cette liste soit limitative : les contributions reproduisant sans autorisation une œuvre protégée par des droits de propriété intellectuelle (marques, droits d'auteur et droits voisins), portant atteinte au droit à l'image, au droit au respect de la vie privée ; à la protection des données personnelles d'un tiers. »

USAGES

Bien qu'il vous soit possible d'exprimer vos idées, les insultes personnelles entre participants et les plaisanteries de mauvais goût pouvant heurter les autres internautes seront masquées ou supprimées et le contributeur sera alerté.

Les communiqués d'organisations politiques ou syndicales, les petites annonces ou les messages contenant des coordonnées téléphoniques ou postales ne sont pas autorisés.

La publication répétée de messages identiques ou similaires, assimilée à du spam, est interdite. Les messages seront systématiquement supprimés.

La page Facebook de la Mairie n'est pas un lieu de débat politique. Les contenus à caractère politique et partisan, les interpellations inconvenantes de membres de l'équipe municipale ou du maire en place seront systématiquement masqués ou supprimés, de même que les commentaires dénigrant élus ou agents de la Mairie de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.

L'utilisation de la page Facebook par un candidat pour mener campagne est interdite.

Avant de poster un commentaire, merci de vérifier qu'il est en lien direct avec le sujet de la publication de la Mairie. Les commentaires hors-sujets seront supprimés. Les administrés sont invités à contacter la Mairie par message privé s'ils ont une demande qui ne concerne pas une publication active.

PARTICIPATION

Chacun d'entre vous peut à tout moment, si un commentaire ne respecte pas cette charte ou porte atteinte à ses droits, nous le signaler et nous envoyer un message sur Facebook. Nous y répondrons le plus rapidement possible.

La Mairie de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or se réserve le droit d'alerter les utilisateurs qui ne respectent pas ces lois et usages, de masquer, supprimer leurs participations, ainsi que de bannir leur profil de la page si toutefois l'utilisateur ne changeait pas son comportement.

Merci à tous pour votre compréhension. Ces règles sont appliquées afin que cette page soit un espace d'expression et d'échange autour de la vie du village.